



B1100-Direction des affaires culturelles-

DELIBERATION N° D.2025.09.53 **du Conseil municipal du 25 septembre 2025**

Festival du Mois Molière, édition 2025. **Régularisation du mécénat entre la ville de Versailles et le Fonds de dotation** **"Versailles-Culture et création artistique".**

Date de la convocation : 19 septembre 2025

Date d'affichage : 26 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 53

Secrétaire de séance : Mme Marie-Agnès AMABILE

Rapporteur : M. Alain NOURISSIER

Président : Monsieur François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Pilar SALDIVIA, M. Michel BANCAL, M. Emmanuel LION, M. François DARCHIS, M. Charles RODWELL, M. Nicolas FOUQUET, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Yves PERIER, M. Bruno THOBOIS, Mme Muriel VAISLIC, Mme Corinne FORBICE, M. Alain NOURISSIER, Mme Nadia OTMANE TELBA, M. Arnaud POULAIN, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. Xavier GUITTON, Mme Corinne BEBIN, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Marie-Agnes AMABILE, Mme Marie BOELLE, M. Michel LEFEVRE, Mme Anne-Lise JOSSET, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Céline JULLIE, M. Moncef ELACHECHE, M. François DE MAZIERES, M. François-Gilles CHATELUS, M. Philippe PAIN, Mme Florence MELLOR, M. Eric DUPAU, Mme Nicole HAJJAR, Mme Martine SCHMIT, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Erik LINQUIER, M. Wenceslas NOURRY.

Absents excusés:

Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. Fabien BOUGLE, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, Mme Anne JACQMIN, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Stephanie BELNA, M. Thierry DUGUET, M. Pierre FONTAINE, M. François BILLOT DE LOCHNER.
Mme Annick BOUQUET (pouvoir à M. Nicolas FOUQUET), Mme Brigitte CHAUDRON (pouvoir à Mme Marie BOELLE), M. Christophe CLUZEL (pouvoir à M. François DE MAZIERES), Mme Anne-France SIMON (pouvoir à M. Moncef ELACHECHE), M. Gwilherm POULLENNEC (pouvoir à M. Philippe PAIN), Mme Béatrice RIGAUD-JURE (pouvoir à Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX), Mme Ony GUERY (pouvoir à Mme Stéphanie LESCAR).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code général des impôts et notamment les articles 200 et 238 bis ;

Vu la loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations ;

Vu la délibération n°D2024.09.73 du Conseil Municipal de Versailles du 26 septembre 2024 relative à la programmation de la saison culturelle 2024/2025 de la Ville et aux demandes de subventions auprès de divers organismes ;

Vu le courrier du Fonds de dotation « Versailles-Culture et création artistique » du 12 juin 2025 proposant son soutien au profit de la ville de Versailles, pour le Mois Molière ;

Vu le budget de l'exercice en cours pour les imputations suivantes : chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », ; article fonctionnel 93311 « Activités artistique, actions manifestations culturelles » ; nature comptable 756 « Libéralités reçues », service B1100 « Direction des Affaires Culturelles » ;

- Le Fonds de dotation « Versailles-Culture et création artistique », attaché à soutenir les initiatives publiques concourant à l'intérêt général dans le domaine de la Culture, a manifesté sa volonté de contribuer financièrement à la 29^e édition du Mois Molière, se déroulant du 1^{er} au 30 juin 2025, par un courrier en date du 12 juin 2025. La présente délibération a pour objectif de régulariser le mécénat entre la ville de Versailles et le Fonds de dotation « Versailles-Culture et création artistique ».

- Le Fonds de dotation « Versailles-Culture et création artistique » a souhaité soutenir plus particulièrement le spectacle « Le village de l'allemand, ou le journal des frères Schiller, mise en scène de Luca Franceschi, compagnie les Asphodèles du Colibri » par un soutien financier de 3 000 €, au titre du mécénat.

Dans le respect des principes et instructions fiscales qui gouvernent l'octroi des remerciements par la Ville à ses mécènes, le montant cumulé des remerciements ne dépasse 25% du montant du don.

Les remerciements accordés au Mécène par la Ville sont de deux natures :

- les remerciements de communication et de visibilité,
- les remerciements matériels, valorisables sur application des tarifs de la ville de Versailles ou du coût réel tel des places de spectacles au Mois Molière.

Ces modalités sont précisées dans la convention de mécénat objet de la présente délibération.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'accepter le soutien financier, sous la forme d'un mécénat, au profit de la ville de Versailles, d'un montant de 3 000 €, de la part du Fonds de dotation, « Versailles-Culture et création artistique » afin de soutenir la production du festival Mois Molière – 29^e édition qui s'est déroulé du 1^{er} au 30 juin 2025 sur le territoire communal et plus particulièrement le spectacle « Le village de l'allemand, ou le journal des frères Schiller, mise en scène de Luca Franceschi, compagnie les Asphodèles du Colibri » ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention de mécénat entre la ville de Versailles et le Fonds de dotation « Versailles-Culture et création artistique », ainsi que tous les actes s'y rapportant ;
- 3) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 37

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de suffrages exprimés : 44 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 44 voix

Mme Emmanuelle de Crépy, membre et co-fondatrice du Fonds de dotation, ne prend pas part au vote.

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.